



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Pétrolia obtient une ordonnance provisoire et annonce un amendement à la convention d'arrangement

Québec, 28 juin 2017 : Pétrolia Inc. (PEA-TSXV) (« Pétrolia » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer l'obtention d'une ordonnance provisoire (l'« **Ordonnance provisoire** ») de la Cour supérieure du Québec (chambre commerciale) (la « **Cour** ») en lien avec la fusion annoncée précédemment prévue avec Pieridae Energy Limited (« **Pieridae** ») au moyen d'un plan d'arrangement (l'« **Arrangement** ») en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« **LCSA** »). L'Ordonnance provisoire autorise entre autres Pétrolia à convoquer et à tenir une assemblée annuelle et extraordinaire de ses actionnaires (l'« **Assemblée** ») afin d'examiner et, si cela est jugé opportun, d'approuver (i) la continuation de Pétrolia vers le régime de la LCSA, (ii) la réduction du capital déclaré de ses actions ordinaires (tel que détaillé plus bas), et (iii) l'Arrangement, en plus des questions habituellement adressées lors de ses assemblées annuelles. Conformément à l'Ordonnance provisoire, l'Assemblée se tiendra à une date qui reste à être déterminée en même temps que la mise au point définitive de la circulaire conjointe qui sera adressée aux actionnaires respectifs de Pétrolia et de Pieridae (la « **Circulaire** »). La date de référence relative à la clôture des registres qui déterminera les actionnaires de Pétrolia en droit de recevoir l'avis et de voter lors de l'Assemblée a été fixée à la fermeture des bureaux le 28 juin 2017.

Lorsque la Circulaire sera définitive et que la date exacte de l'Assemblée sera fixée, Pétrolia publiera un autre communiqué de presse afin d'annoncer les détails. Jusqu'à cette annonce, Pétrolia et Pieridae continueront à travailler à la clôture du placement privé de reçus de souscription de Pieridae annoncé précédemment et à la finalisation de la documentation devant être déposé auprès de la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** »), y compris la Circulaire qui contiendra des informations détaillées sur la transaction et les deux sociétés.

Premier amendement à la convention d'arrangement

Pétrolia annonce également qu'elle a conclu un accord avec Pieridae (le « **Premier amendement** ») afin de modifier certaines dispositions de la convention d'arrangement exécutée le 15 mai 2017 avec Pieridae (la « **Convention d'arrangement** »).

En plus de corriger certaines inconsistances mineures de la Convention d'arrangement précédemment déposée, le Premier amendement prévoit l'ajout, comme condition de l'Arrangement, de la réduction du capital déclaré des actions ordinaires de Pétrolia. En effet, afin de procéder à l'Arrangement, Pétrolia doit satisfaire aux exigences de solvabilité du paragraphe 192(2) de la LCSA qui pose comme conditions que (a) Pétrolia ne doit pas se trouver dans l'impossibilité d'acquitter son passif à échéance et que (b) la valeur de réalisation des actifs de Pétrolia ne doit pas être inférieure à la somme de son passif et au capital déclaré de toutes les catégories d'actions de Pétrolia. Puisque Pétrolia, à ce jour, ne satisfait pas à la partie (b) de ce critère légal, une résolution concernant la réduction du capital déclaré des actions ordinaires émises et en circulation de la Société à 1,00 \$ devra être présentée aux actionnaires de Pétrolia pour approbation.

Toutes les conditions de la Convention d'arrangement qui ne sont pas modifiées par le Premier amendement restent inchangées. Pour obtenir plus d'information sur les conditions matérielles de l'Arrangement, veuillez vous référer au communiqué de presse émis par Pétrolia en date du 15 mai 2017 et à la Convention d'arrangement qui, avec le Premier amendement, sont disponibles sur le profil SEDAR de la Société au www.sedar.com. Afin de permettre une meilleure compréhension de la transaction, un document regroupant les « Questions les plus fréquentes » est également disponible sur le site Web de Pétrolia, le www.petrolia-inc.com, pour les investisseurs.

Information supplémentaire

Les opérations sur les Actions de Pétrolia seront suspendues jusqu'à la réception, à la satisfaction de la Bourse et selon ses politiques applicables, des documents requis pour la reprise des opérations sur ses actions. Pétrolia publiera un autre communiqué lorsque la Bourse aura reçu la documentation nécessaire et lorsque les opérations sur les actions de Pétrolia pourront reprendre.

Pétrolia et Pieridae sont à compléter les étapes suivantes afin de satisfaire les conditions de l'Arrangement. Lorsque des informations supplémentaires seront disponibles, un communiqué de presse sera publié.

La réalisation de l'opération est conditionnelle, entre autres, à l'obtention du consentement de la Bourse et, s'il y a lieu, à l'approbation des actionnaires minoritaires. Le cas échéant, la clôture de l'opération ne peut avoir lieu tant que l'approbation requise des actionnaires n'aura pas été obtenue. Rien ne garantit que l'opération ne sera réalisée ou qu'elle sera réalisée dans sa forme proposée.

Les investisseurs doivent savoir que, à l'exception des renseignements fournis dans la Circulaire de sollicitation à être préparée en lien avec la transaction, l'information publiée ou reçue concernant la transaction peut ne pas être exacte ou complète et, par conséquent, les investisseurs ne doivent pas s'y fier. La négociation des titres de Pétrolia doit être considérée comme hautement spéculative.

La Bourse de croissance TSX ne s'est nullement prononcée sur le bien-fondé de l'opération projetée, ni n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué.

À propos de Pétrolia

Pétrolia est une société d'exploration pétrolière et gazière junior québécoise qui possède des intérêts sur un territoire de plus de 16 000 km², soit près de 23 % du territoire québécois sous permis Pétrolia est un leader dans la recherche pétrolière et gazière au Québec et sa vision est de produire des hydrocarbures d'ici, par des gens d'ici, pour ici. Les dimensions sociale et environnementale sont au cœur des préoccupations et de la démarche d'exploration de Pétrolia. Via sa filiale Investissement PEA Inc., Pétrolia détient 21,7 % des intérêts de la société en commandite Hydrocarbures Anticosti S.E.C. et sa filiale Pétrolia Anticosti Inc. est l'opérateur de son projet sur l'île d'Anticosti. Pétrolia a 108 399 683 actions émises et en circulation Pétrolia a 108 399 683 actions émises et en circulation.

Énoncés prospectifs

Certaines déclarations faites aux présentes peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Pétrolia et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui pourraient modifier de manière appréciable leurs résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Pétrolia. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Conséquemment, la décision d'investir dans les titres de Pétrolia ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés. Pétrolia décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour de plus amples renseignements

Martin Bélanger, P. Eng.
Président par intérim et chef de la direction
418 657-1966
www.petrolia-inc.com